

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

**N° DE\_2025\_019**

**Membres en exercice : 18                      Présents : 16    Votants : 17**

**Nombre de votes « Pour » : 17 « Contre » : 0                      Abstentions : 0**

Le dix avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle Polyvalente CONDAT sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Thierry CHASSAING, Guy FLOIRAC, Arnaud RICOU, Michel LEVET, Annie CAVIER, Olivier VITRAC, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Gaeligue JOS, Guy GIMEL, Georges DELVERT, Marielle ALARY

Représentés : Didier DELBREIL représenté par Jean Luc LABORIE

ABSENTS / EXCUSES : Gabrielle COLLIGNON

Secrétaire de séance : Gaeligue JOS

Date de la convocation : 02/04/2025

---

**Objet : Expertise du génie civil des Puits Scanneaux et Scourtils**

Afin d'inspecter le génie civil des puits des Scanneaux et des Scourtils, le SMECMVD a sollicité ANTEA GROUP pour un protocole d'investigations.

Monsieur le Président présente les prestations proposées :

- Diagnostic des puits des Scourtils et des Scanneaux avec une observation visuelle de la structure des puits et des regards annexes et inspection vidéo dans les puits.
- Selon les résultats obtenus, il est proposé des tests localisés avec traceurs au niveau des passages des conduites (option 1). Il est également envisagé des tests plus importants autour des têtes de chaque puits avec la création de merlons remplis d'eau afin de tester l'étanchéité de la tête de puits (option 2).

Le montant de l'offre se décompose de la manière suivante :

- Offre de base : 4 700,00 € HT
- Option 1 : 3 800,00 € HT
- Option 2 : 6 000,00 € HT.

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025  
Date de reception de l'AR: 15/04/2025  
046-200094647-DE\_2025\_019-DE  
A G E D I

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de réaliser cette opération avec le Bureau d'Etudes ANTEA pour un montant de 4 700,00 HT pour l'offre de base et les options 1 et 2 pour un montant de 9 800,00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté, le Conseil Syndical :

- confie l'expertise du génie civil des Puits des Scanneaux et Scourtils au Bureau d'Etudes ANTEA pour un montant de 4 700,00 HT pour l'offre de base et les options 1 et 2 pour un montant de 9 800,00 € HT.

- mandate et autorise M. le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette opération.

*« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL ). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,  
Gaeligie JOS  
Rendu exécutoire le :  
Transmis en Sous-Préfecture le :  
Publiée :

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025  
Date de réception de l'AR: 15/04/2025  
046-200094647-DE\_2025\_019-DE  
A G E D I